

PLUS DE 8.000 PRISONNIERS

70 canons, 30 minenwerfer, 80 mitrailleuses

tel est le bilan actuellement dénombré de notre Victoire de l'Aisne

Le morceau important du plateau du nord de l'Aisne, celui sur lequel j'ai eu maintes fois l'occasion d'attirer l'attention du lecteur, a été enlevé par une très brillante offensive. C'est maintenant chose faite, le résultat est obtenu en totalité. Ce morceau constituait le raccourci entre la ligne allemande qui tient la forêt de Saint-Gobain et celle qui tient plus à l'est la vallée de l'Ailette. C'était un saillant, qui avait succédé à un autre saillant plus aigu, celui qui avait sa pointe au fort de Condé. Le nouveau raccourci entre Saint-Gobain et l'Ailette s'établit pour le moment par une courbe, passant partout en contre-bas de la crête mitrailleuse nord du plateau. Le gain réalisé, quelle que soit sa profondeur, variable jusqu'à 3.500 mètres au maximum, est très important à tous égards.

L'affaire avait débuté par une forte pression sur la région de la ferme Mennejean, région centrale du secteur d'attaque naturellement très forte, parce que là le plateau au pouvoir de l'ennemi était profond de 2 kilomètres. L'opération suivante avait consisté à attaquer sur les deux ailes, par des mouvements convergents, d'une part au moulin de Laffaux et de l'autre vers la ferme du Panthéon. Ces attaques étaient menées sur la surface même du plateau, en partant des positions que nous y tenions déjà.

Enfin, le dernier acte, tout en accentuant ces efforts dans les directions précédentes, a comporté une extension jusqu'à aborder directement les pentes les plus abruptes, à la naissance des vallons de Nanteuil-la-Fosse et de Jouy. C'est là que se trouvent les ouvertures des carrières de Fruty et de Bohery dont parle le communiqué. Ces carrières, permettant de grands rassemblements de troupes à couvert, ne paraissent pas avoir joué un rôle plus favorable à l'ennemi que toutes les précédentes du même genre.

Aujourd'hui, notre ligne tient la crête militaire qui commande le vallon d'Alain, allant à Pinon. Les deux villages, l'un pris par nous, l'autre encore à l'ennemi, sont dans des fonds et sans valeur militaire. Il n'en est pas de même de celui de l'audesson, qui tient la crête et d'où nous battons la vallée de l'Ailette dans la direction d'Anizy-le-Château et de la trouée sur la crête. Cette trouée est également vue de nos positions actuelles de la Malmaison. Enfin, l'épanouissement du plateau, autour de l'ancien fort de la Malmaison, prend en avant et à revers à angle droit les lignes en bordure de la crête militaire, depuis le sud de Pargny et de Filain, où s'accrochent encore des défenses ennemies, maintenant fort difficiles à garder. Ainsi, nous tenons un ensemble. Nous ne devons pas nous attendre à une suite d'offensive immédiate dans cette direction, à part le nettoyage de la crête militaire. Car cette suite, dans la vallée de l'Ailette, correspond à une opération tout autre.

Général BERTHAUT.

Au milieu des prisonniers

(De l'envoyé spécial du Petit Journal)

Front de l'Aisne, 24 Octobre. — La victoire est sur l'Aisne. Ce matin, elle se sentait à tous les pas. Jusqu'au soleil qui, pour la voir, se leva sans hésiter. Pas de fumée, la clarté, des six heures et demie, tout partait.

Dans Soissons, des prisonniers, par bataillon, passaient. C'était un spectacle des plus grandioses. Ces colonnes d'Allemands, éssantés cheminant entre nos gendarmes, cheval proclamant le résultat de l'effort de la veille. Hier, c'était la venue, aujourd'hui c'était le bilan. Il s'allongait, personne n'animait encore Soissons. Prédé par ses deux régiments, sa cavalerie et son régiment de Saint-Jean-des-Bois, la ville regardait seule déferler les cortèges; ceux qui lui avaient fait ses plaies marchaient maintenant empiétés dans ses rues. Elle avait l'air vaincu.

COMMUNIQUES FRANCAIS

24 Octobre, 14 heures.

La nuit a été généralement calme sur tout le front d'attaque au nord de l'Aisne.

L'ennemi n'a tenté aucune réaction d'infanterie et s'est borné à bombarder nos nouvelles lignes, notamment dans la région de Vaudesson.

Nos troupes s'organisent sur le terrain conquis.

Le chiffre des prisonniers actuellement dénombrés atteint 8.000, dont 160 officiers appartenant à huit divisions différentes, parmi lesquelles deux de la 1^{re} division.

Les états-majors de trois régiments, y compris les trois colonels, sont parmi les prisonniers.

Il se confirme que deux divisions ennemies, placées en réserve en arrière du front, ont été engagées dans la journée du 23 octobre et très fortement poursuivies.

A l'est et à l'ouest de Cerny, la lutte d'artillerie a été assez vive au cours de la nuit. Nos reconnaissances ont pénétré en plusieurs points dans les tranchées allemandes et ramené des prisonniers et deux mitrailleuses.

24 Octobre, 23 heures.

Au nord de l'Aisne, l'artillerie allemande s'est montrée particulièrement active dans le secteur La Royère-les-Bovettes et dans la région du fort de la Malmaison. Sur notre nouveau front qui va du mont des Singes, que nous occupons entièrement, à Chavignol, l'ennemi n'a tenté aucune action d'infanterie, les patrouilles envoyées par nous dans la région de Chavignol et de Vaudesson n'ont ramené un grand nombre de prisonniers.

Il se confirme que les chars d'assaut ont joué un rôle important dans l'attaque d'hier.

Le chiffre des prisonniers faits depuis hier dépasse actuellement huit mille, le matériel laissé entre nos mains et qui ne pourra être inventorié avant plusieurs jours, on n'a pu jusqu'à présent dénombrer que soixante-dix canons, une centaine de minenwerfer et quatre-vingts mitrailleuses.

En Champagne, dans la région des Monts, nous avons exécuté avec succès des coups de main : le premier au nord-est de Prunay, le second au mont aut et ramené une quinzaine de prisonniers.

Sur la rive droite de la Meuse, vives actions d'artillerie dans la région de amogneux, Vachereuville, du Chaume et à l'ouest de Douaumont.

Le troisième emprunt français sera émis prochainement

Le projet d'emprunt présenté à la Chambre par le ministre des Finances a été soumis hier à la commission du budget et communiqué à la commission sénatoriale des finances. M. Klotz a été entendu, hier, par ces deux commissions à qui il a fait un exposé du projet.

Après l'audition du ministre, la commission du budget que présidait M. Lebrun a adopté le projet, avec quelques modifications de détail. La commission sénatoriale des finances s'est contentée d'examiner le projet dont la Chambre est saisie. Elle statuera ultérieurement.

Le projet viendra en discussion vendredi à la Chambre, on pense que le Sénat pourra le discuter le même jour.

En raison des travaux préparatoires que nécessite un emprunt, l'opération ne pourra avoir lieu que dans un mois.

SES CONDITIONS :

Emprunt limité à dix milliards, capital effectif.

Taux : 4 %.

Prix d'émission plus éloigné du pair que le 5 %.

Les titres seront exempts d'impôts.

Les petites souscriptions en numéraire seront irréductibles.

L'Etat créera un fonds pour le rachat des titres en Bourse.

Des avantages sont accordés à tout porteur de 5 % qui apportera ses arrérages (coupons échus en février) en souscrivant au nouvel emprunt.

Avantages aux souscripteurs qui possèdent des bons ou obligations de la Défense nationale et aux nouveaux acheteurs de 5 %.

Les nouveaux titres de rente seront acceptés en paiement de la contribution sur les bénéfices de guerre.

A partir de janvier 1943, remboursement des souscriptions en totalité ou par séries.

Voici le texte du projet de loi :

Article Premier. — Le ministre des Finances est autorisé à émettre au mieux des intérêts de l'Etat et à inscrire au Grand Livre de la Dette Publique la somme de rentes perpétuelles 4 % nécessaire pour produire un capital effectif de dix milliards y compris les dépenses matérielles et les frais quelconques de l'opération, lesquels ne pourront excéder cinq pour mille du montant de l'emprunt.

Ces rentes jouissent des privilèges et immunités attachés aux rentes perpétuelles émises en vertu des lois du 16 novembre 1915 et du 15 septembre 1916.

Elles sont exemptes d'impôt.

A partir du 1^{er} janvier 1943, elles pourront être remboursées en totalité ou par séries, conformément à l'article 11 de la loi du 9 juillet 1902.

Article 2. — Sont admis en libération des souscriptions des arrérages à échoir le 16 février 1918 des emprunts 5 % de la Défense Nationale émis en 1915 et 1916. Ces arrérages sont décomptés pour le double de leur valeur nominale.

Article 3. — Ne sont pas soumises à réduction :

1^{re} Les souscriptions qui, conformément aux lois et décrets en vigueur, sont constituées en bons de la Défense Nationale, en obligations de la Défense Nationale ou en titres de rentes 3 1/2 % amortissables ;

2^{es} Les souscriptions qui sont constituées au moyen des arrérages des emprunts 5 % de la Défense Nationale par application de l'article 2.

3^{es} Toutes autres souscriptions qui ne dépassent pas le chiffre de rentes fixé par le décret visé à l'article 9 de la présente loi.

Article 4. — Dans le cas où le capital effectif représenté par les souscriptions irréductibles excéderait la somme de dix milliards, le chiffre prévu à l'article 1 de la présente loi sera augmenté, dans la limite du montant total des souscriptions, d'un capital effectif égal à l'excédent.

Article 5. — Les titres de rente à émettre en vertu de la présente loi seront acceptés en paiement de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre inscrite par la loi du 1^{er} juillet 1916.

Ces titres seront décomptés suivant le taux d'émission fixé par décret.

Seront également acceptés en paiement de la dite contribution, au taux de 87 fr. 50 %, les titres de rente 5 % émis en vertu des lois des 16 novembre 1915 et 15 septembre 1916, dont le contribuable justifiera qu'il est propriétaire depuis une date antérieure au 24 octobre 1917.

Les rentes correspondant aux titres remis en paiement seront annulées au Grand Livre de la Dette Publique.

La valeur de reprise des titres sera imputée en dépense sur un crédit qui sera ouvert au budget du ministère des Finances.

Un décret fixera les conditions d'application du présent article et notamment le mode de calcul des intérêts en cours.

Article 6. — Il est ouvert au budget général de l'Etat, jusqu'à ce qu'une loi ultérieure en décide autrement, un crédit qui sera affecté à la constitution, au moyen de versements mensuels de 30 millions, d'un fonds spécial destiné à faciliter la négociation des emprunts de la Défense Nationale. Ce fonds sera employé à l'achat sur le marché de titres de ces emprunts.

En aucun cas, les achats ne pourront avoir lieu pour les rentes émises en vertu de la présente loi à un prix supérieur au prix d'émission augmenté des intérêts courus dans le trimestre et p. les rentes 5 0/0 émises en 1915 et 1916 à un prix supérieur à 87 50 augmenté des intérêts courus dans le trimestre.

Les rentes achetées seront annulées au Grand Livre de la Dette Publique.

Lorsque l'excédent disponible du fonds spécial dépassera une somme de 180 millions, les versements mensuels seront suspendus. Ils seront repris aussitôt que l'excédent disponible tombera au-dessous de 180 millions, dans la mesure nécessaire pour le porter à ce chiffre.

La gestion du fonds spécial est confiée à la Caisse d'amortissement qui effectuera les achats de rentes dans les conditions déterminées par la Commission de surveillance instituée par les lois du 28 avril 1916 et du 6 avril 1917.

Article 7. — Le ministre des Finances est autorisé à imputer provisoirement au débit d'un compte d'avance le montant des arrérages des emprunts 5 0/0 de la Défense Nationale qui seront admis en paiement de la souscription dans les conditions déterminées par l'article 2. Ce compte sera ultérieurement soldé : 1^o pour la moitié représentant la valeur nominale des arrérages, sur les crédits ouverts au service de la Dette consolidée dans le budget de l'exercice 1918 ; 2^o pour la moitié représentant la bonification, sur un crédit spécial ouvert au budget du ministère des Finances.

Article 8. — Les rentes qui seront souscrites à l'étranger dans les conditions qui seront déterminées par décret ne sont pas comprises dans les limitations résultant des articles 1 et 4.

Article 9. — Le taux d'émission, la date ou la période de mise en souscription, les époques de versement, les époques de paiement des arrérages, les conditions dans lesquelles seront admis à la souscription les bons de la Défense Nationale, les obligations de la Défense Nationale, les rentes 3 1/2 % amortissables et les arrérages des emprunts 5 0/0 de la Défense Nationale à l'échéance du 16 février 1918, et généralement toutes autres conditions de l'emprunt seront fixés par décret.

Article 10. — Seront exemptés du droit de timbre spécial des quittances établi par les articles 18 de la loi du 23 août 1871 et 23 de la loi du 15 juillet 1914, les quittances, reçus ou décharges de sommes ou de titres, exclusivement relatifs aux opérations d'émission de l'emprunt autorisé par la présente loi.

Article 11. — Les remises allouées aux cotisables qui participeront aux opérations dudit emprunt resteront en dehors des limitations prévues par les lois et règlements en vigueur.

Article 12. — Le ministre des Finances rendra compte des opérations autorisées par la présente loi au moyen d'un rapport adressé au président de la République et distribué au Sénat et à la Chambre des députés.

Un état détaillé des dépenses d'émission sera publié au Journal Officiel, le 31 décembre 1918 au plus tard.

Deux agents de Bernstorff arrêtés aux Etats-Unis

Des sommes importantes avaient été envoyées en France dans l'intérêt de l'Allemagne

New-York, 24 Octobre. — Le nommé Liem Mellows qu'on suppose être un des chefs du mouvement des Sinn Feiners et le baron de Recklinghausen, également étroitement mêlé au mouvement, ont été arrêtés, hier.

Les papiers trouvés dans la chambre de ce dernier démontrent que des sommes importantes ont été envoyées en France pour y être employées dans l'intérêt de l'Allemagne.

Le baron sera interné.

Un nombre considérable de documents intéressant le gouvernement des Etats-Unis ont également été découverts durant la perquisition dans les appartements de Mellows et de Recklinghausen. Ce dernier serait, paraît-il, un agent laissé par le comte de Bernstorff, après son départ des Etats-Unis ; il était également associé à un groupe de Turcs.

Le New-York Times dit que l'arrestation de ces deux individus fait échouer la nouvelle rébellion des Sinn Feiners qui devait éclater à Pâques prochaines, pour arriver à la révolte de Dublin. — (Havas).

LES SCANDALES

MM. Pierre Lenoir et Desouches arrêtés pour commerce avec l'ennemi

Ainsi que nous le faisons prévoir, les affaires relatives au complot ennemi ont été décelées, hier matin, une double arrestation : celles de MM. Guillaume Desouches, ancien avoué à la Cour de Paris, et Pierre Lenoir.

Le ministre de la Justice nous a, en effet, communiqué, hier à midi, la note suivante :

Depuis plusieurs jours, sur l'ordre du garde des Sceaux, le Parquet de la Seine procédait à d'actives et minutieuses investigations à l'effet de rechercher l'origine des fonds qui, en juillet et août 1915, ont permis à MM. Pierre Lenoir et Guillaume Desouches de constituer une société en vue de l'achat du quotidien le Journal.

L'enquête a révélé les plus graves présomptions que des fonds étrangers auraient servi à réaliser cette opération.

Hier, dans la soirée, M. Raoul Péret, garde des Sceaux, a eu avec M. Lescouvé, procureur de la République, un long entretien à la suite duquel il a été décidé qu'une information serait ouverte contre MM. Pierre Lenoir et Guillaume Desouches pour commerce avec l'ennemi.

M. Drioux, juge d'instruction, a été chargé de cette affaire et a fait procéder ce matin à l'arrestation des inculpés.

Ainsi qu'il résulte de la note du garde des Sceaux, c'est M. Joseph Drioux qui est chargé de la nouvelle affaire de commerce avec l'ennemi, Desouches-Lenoir. C'est à la suite d'une longue conférence que le juge d'instruction avait eu mardi matin avec M. Mouton, directeur des recherches judiciaires, et MM. Farallic, Poncet et Darrou, commissaires aux délégations, que deux mandats d'amener avaient été remis. Il importait, par conséquent, de procéder à de rapides perquisitions et de ne point donner l'aveu à MM. Guillaume Desouches et Pierre Lenoir.

L'arrestation de M. Desouches

A 7 h. 40, M. Farallic se présente au domicile de M. Guillaume Desouches, 6, rue Yvon-Villarsaux. L'ancien avoué était, d'ailleurs, l'objet d'une étroite surveillance depuis la veille ; deux inspecteurs de la Sûreté, postés devant son immeuble, avaient reçu l'ordre formel et précis de procéder à son arrestation — à l'importe quelle heure de la nuit — au cas où il quitterait son domicile. M. Desouches, qui occupe avec sa famille le rez-de-chaussée, pour un loyer annuel de 12.000 francs, avait dû remarquer les allées et venues des inspecteurs, car l'arrivée de M. Farallic, hier matin, ne parut nullement le surprendre.

J'avais prévu, dit-il au commissaire, tout ce qui arrive. M. Thorp, mon avocat, à qui j'ai confié toutes les pièces et documents concernant la justification de tous mes actes, fera toute la lumière désirable. Je prouverai ainsi que je suis victime d'une machination tendue contre moi par M. Charles Humbert, sénateur de la Meuse.

A 11 h. 20, les perquisitions étant terminées, M. Farallic quittait l'immeuble de la rue Yvon-Villarsaux en compagnie de M. Guillaume Desouches.

Grand, svelte, toujours élégant, l'ancien avoué était néanmoins très pâle. Encastré par le commissaire et un inspecteur, il gagna l'auto qui stationnait au coin de la rue Copernic et qui se dirigea vers la rue Marignan. Une nouvelle perquisition fut, en effet, opérée en présence de M. Mouron, au numéro 14, dans les locaux de la Société des Moulins Réunis, où M. Desouches possédait un bureau en sa qualité d'administrateur.

L'arrestation de M. Pierre Lenoir

L'arrestation de M. Pierre Lenoir, en raison de ses multiples domiciles, avait été précédée d'une filature très étroite qui avait permis de connaître l'adresse exacte de l'appartement qu'il occupe au n° 1 de la rue de Messine. A sept heures, hier matin, une limousine s'arrêta devant la porte de l'immeuble, et M. Darrou, commissaire aux délégations judiciaires, accompagné de deux inspecteurs, en descendait aussitôt. Cinq minutes après, il frappait à la porte de l'appartement.

Un valet de chambre japonais informa son maître que des visiteurs désiraient lui parler. M. Darrou lui notifia le mandat d'amener et l'ordre de perquisition dont il était porteur. M. Lenoir interrompant, s'écria :

Je vous prie de vous en aller, vous ne trouverez rien, absolument rien ici. Tous mes dossiers sont entre les mains de mon avocat, M. de Molènes. Je demande à être entendu, aujourd'hui même, par M. Drioux.

Et, ayant obtenu l'autorisation de téléphoner à son avocat, il lui donna rendez-vous pour trois heures de l'après-midi, dans le cabinet du juge d'instruction. Une heure après l'auto emportait M. Lenoir qui des Orfèvres où il déjeuna de deux œufs sur le plat, d'une côtelette d'agneau, arrosés d'une demi-bouteille de vin de Bordeaux.

M. Desouches, profondément accablé, se contentait de deux grappes de raisin.

Le passé de M. Pierre Lenoir

M. Pierre Lenoir est au seuil même de ses trente printemps. Sa jeunesse fut celle d'un mondain qui a des loisirs. Son père, M. Alphonse Lenoir, très répandu dans le monde de la Bourse, occupait une très importante situation comme répartiteur attitré de publicités financières pour un grand nombre de puissantes sociétés. Deux mois avant sa mort, survenue en août 1915 — il eut l'opportunité de doter son fils, dont les prodigalités l'inquiétaient, d'un conseil judiciaire en la personne de M. Brunet.

Quelques mois avant l'ouverture des hostilités, M. Pierre Lenoir avait été réformé, au cours d'un voyage en Italie. C'est au consulat de Florence, croyons-nous, qu'il put préciser, qu'il fut dégagé de toute obligation militaire.

Au commencement de la deuxième année de guerre, il fut, néanmoins, réintégré dans l'armée, en qualité de sous-lieutenant et affecté aux services télégraphiques, au ministère de la Guerre. Puis, après avoir sollicité une mission en Suisse et en Suède, M. Pierre Lenoir se fit mettre en surse

d'appel. C'est dans cet intervalle, qu'il fit différents voyages en Suisse.

Il avait connu M. Guillaume Desouches, dans des milieux politiques et mondains. L'intervention de M. Desouches dans l'achat du Journal ayant entraîné certaines irrégularités incompatibles avec ses fonctions d'avoué, M. Guillaume Desouches dut résigner sa charge, à l'instance prière de la chambre des avoués, désireuse d'éviter un esclandre plus retentissant.

Rue de Messine

M. Pierre Lenoir occupait depuis le 2 octobre, 1, rue de Messine, un appartement meublé, situé au troisième étage de l'immeuble. Il y vivait en compagnie d'une amie et ne recevait que très peu de personnes. Seul un de ses amis venait, presque journellement déjeuner avec lui. Sa mère aussi le visitait assez souvent. Lorsqu'il était arrivé il avait dû venir de la campagne et avait loué seulement pour six semaines, en attendant que l'appartement qu'il venait de louer 55, avenue du Bois-de-Boulogne, soit prêt.

Jamais je n'aurais pu penser, poursuivit la personne qui nous renseignait, que M. Lenoir était lié à une pareille affaire. Aussi, vous jugez de mon étonnement lorsque j'ai vu, ce matin, vers sept heures et demie, un inspecteur de la Sûreté monter à son appartement.

Peu après, son amie est partie et je crois qu'elle ne reviendra pas, si ce n'est pour prendre ses affaires.

Notre interlocutrice ajouta que si la garante de la maison avait pu prévoir ce qui vient de se produire, elle n'aurait certainement pas accepté M. Lenoir comme locataire.

Avenue du Bois-de-Boulogne

Nous nous sommes présenté 55, avenue du Bois-de-Boulogne où on nous a répondu que M. Lenoir ne venait que pour y prendre ses lettres — car il s'en faisait adresser beaucoup — cette adresse — et surveiller les travaux en cours dans l'appartement qu'il avait loué.

Un superbe appartement situé au quatrième étage d'un loyer annuel de 8.000 fr. et qu'il faisait aménager sommairement, ajouta la personne qui nous donne ces renseignements.

M. Desouches et la Société des Moulins Réunis

Nous avons pu voir, hier, à son bureau de la rue de Marignan, contigu à celui dans lequel nous avons reçu, quinze jours avant, M. Guillaume Desouches, lorsqu'il nous donna l'interview que nous avons publiée, M. Baumann, directeur de la Société des Moulins Réunis.

M. Desouches étant administrateur de cette société depuis un an et demi, il était donc intéressant de recueillir de la bouche même du directeur quelques renseignements sur ses agissements, pendant ce temps.

Voici ce que M. Baumann nous a dit : M. Desouches nous avait, à mes collègues du conseil d'administration et à moi, exprimé son désir de devenir administrateur de notre société. Nous primes alors des renseignements sur M. Desouches et ceux-ci ayant été excellents nous décidâmes, à l'unanimité, de lui donner le poste qu'il sollicitait et pour lequel, en sa qualité d'ancien avoué, il nous semblait bien éligible.

Il entra donc en fonctions au mois de mai 1916 et nous n'avons eu qu'à nous louer de ses services.

D'une amabilité et d'une courtoisie parfaites, il avait, je puis le dire, l'estime et l'amitié de tous.

Jamais il ne nous parla de ses relations avec M. Humbert, directeur du Journal ; d'ailleurs, cela nous importait peu.

C'est seulement lorsque, tout récemment, certains journaux l'attaquèrent violemment, que nous lui demandâmes des explications. Il nous répondit alors qu'il avait été que le mandataire de la famille Lenoir et nous donna sa parole qu'il avait toujours ignoré la existence de l'homme qui, à son avis, avaient été fournis par M. Lenoir, dont la fortune était de plusieurs millions.

Malgré cela, pour ne pas nous gêner, il nous remit sa démission et nous l'acceptâmes.

J'ai été bien surpris lorsque j'ai appris son arrestation, ajouta M. Baumann.

Plusieurs perquisitions

Deux autres commissions ont perquisitionné hier pour cette affaire : M. Pachot, commissaire aux délégations judiciaires, chez la mère de Pierre Lenoir (9 ou 23) rue Louis-David, à Fassy, l'opération a duré dix heures ; de nombreux documents ont été saisis, mais sur lesquels on ne peut encore se faire une opinion ferme pour l'importance judiciaire.

M. Ameline, commissaire de police de Neuilly, a perquisitionné chez une femme qui avait été liée avec Lenoir.

Enfin, M. Darrou s'est, dans l'après-midi, rendu chez une maîtresse de Lenoir, une fort belle femme.

En quoi consiste l'inculpation contre MM. Desouches et Lenoir

L'inculpation de commerce avec l'ennemi qu'a visée le Parquet de la Seine, dans la réquisitoire remis par le procureur de la République, M. Lescouvé, et M. Drioux, juge d'instruction, et qui a déterminé les arrestations de MM. Guillaume Desouches, ex-avoué de première instance du tribunal de la Seine, et de M. Pierre Lenoir, est le résultat d'une enquête menée par la police judiciaire depuis plusieurs jours, et qui a révélé des faits dont il importe que se laissent au plus vite les deux inculpés.

Toutes facilités leur ont été données, dès hier, par le juge, M. Drioux, pour présenter leurs justifications sur le point principal de l'accusation qui est de savoir de qui ils tiennent les dix millions qu'en juillet 1915 ils apportèrent à M. Charles Humbert pour permettre à celui-ci de se rendre acquéreur du Journal. Plusieurs points sont déjà acquis par l'enquête judiciaire, à savoir que MM. Desouches et Pierre Lenoir reçurent ces sommes d'un industriel ou homme d'affaires de Zurich, désireux de posséder des intérêts puissants dans un journal, en vue d'une campagne portant sur des intérêts commerciaux et d'échanges entre les deux pays après la guerre.

Les inculpés ne virent pas la, soutenant, une opération frauduleuse ou con-

DERNIERE HEURE

La crise allemande se complique OU EN EST l'armée russe

Le Kaiser maintient von Capelle en fonctions

(Du correspondant du Petit Journal)

Zurich, 24 Octobre. — La Gazette de Voss croit savoir que le Kaiser n'a pas accepté la démission de von Capelle. La Gazette estime que l'empereur, en prenant cette décision, n'a pas voulu approuver le maintien au pouvoir du gouvernement actuel, mais, au contraire, donner à la crise toute son étendue et rendre possible un changement complet du gouvernement. En tout cas, il paraît inévitable que tout au moins von Capelle, Helfferich et Michaelis quittent la place.

D'autres journaux se prononcent dans un sens exactement contraire et voient dans la nomination de M. Schiffer comme sous-secrétaire d'Etat à la Marine et celle de M. Walraf comme secrétaire d'Etat à l'Intérieur une consolidation du gouvernement actuel et en particulier de von Capelle, qui resterait ministre de la Marine, et de M. Helfferich qui resterait uniquement vice-chancelier. — M. Ray.

Michaelis veut rester

les gauches exigent son départ

(Du correspondant du Petit Journal)

Zurich, 24 Octobre. — Le Berliner Tageblatt écrit que M. Michaelis n'est toujours pas d'avis que sa retraite soit nécessaire, mais que tous les partis du Reichstag sont unanimes à considérer son départ comme inévitable. Les partis de gauche ont l'intention de constituer un programme commun et de proposer au Kaiser une liste des personnes parmi lesquelles il pourrait choisir le nouveau chancelier. Le prince de Bulow ne figurera pas dans cette liste, quoiqu'il soit candidat à la présidence de la République, mais il est très probable qu'il sera nommé par le Reichstag.

Plusieurs journaux semblent croire que l'empereur a l'intention, pour le moment, de garder M. Michaelis et commencent à changer leur tactique.

D'autres journaux, par exemple, la Strassburger Post, font entendre que la solution de la crise pourrait être ajournée jusqu'en décembre. A ce moment, le gouvernement allemand demandera au Reichstag de nouveaux crédits de guerre et il pourra régler dans l'attente le problème du Reichstag.

L'ESPAGNE

est-elle à la veille d'une crise?

(Du correspondant du Petit Journal)

Madrid, 24 Octobre. — La suppression de la loi de 1890 a eu pour résultat de provoquer en Espagne une véritable crise de l'agitation qui s'est produite au mois de juin dernier.

On se souvient que les juntes d'officiers avaient réclamé une réforme complète du cabinet militaire du roi et toute une série de mesures susceptibles d'améliorer la situation de l'armée : avancement plus rapide, dans l'infanterie, aménagement des soldes, etc. Bien qu'il ait été fait droit en partie à ces revendications, les juntes se refusent de nouveau à formuler de nouvelles exigences.

Enfin, des symptômes se manifestent indiquant que le malaise qui entraine la grève subsiste encore et pourrait bien de nouveau aboutir aux mêmes conséquences.

Tous ces éléments combinés dénotent une situation anormale à laquelle l'opinion publique redoute de voir prendre les proportions d'une crise des plus graves.

Le ministre s'est ému et a tenu conseil pour examiner la situation. Contrairement à certains bruits qui avaient couru, le ministre n'a pas résigné sa charge.

M. Dato, président du Conseil des ministres, a déclaré que le gouvernement continuait à croire qu'il était soutenu par l'opinion publique qui lui a démenti son appui à plusieurs reprises. Il a reproché aux journaux leurs campagnes qui tendent à jeter le désarroi dans l'opinion.

Le gouvernement étudie attentivement le problème militaire et espère trouver une solution qui satisfasse tout le monde. Il pense pouvoir résoudre les difficultés actuelles comme il a déjà résolu les autres difficultés survenues depuis le mois de juin.

Les ministres, réduits à l'impuissance, les campagnes de la presse qui publient énormes difficultés créées par la guerre, il a répété qu'il croit pouvoir donner une solution à tous les problèmes si importants qui sont l'objet de la préoccupation du pays.

Malgré ces affirmations officielles il convient de signaler que les prévisions pessimistes persistent.

Rien ! répondit le visiteur masqué. Tais-toi ! Voilà tout...

Or, à cette minute, le ministre se sentait envahi d'une nouvelle épouvante...

D'abord, il avait cru à la venue de deux voleurs... de deux assassins...

Mais non ! un souvenir surgissait dans sa mémoire... Pearl Dare ne lui avait-elle pas dépeint une fois déjà un individu sinistre à la façon de celui-ci ?

Pearl ne lui avait-elle pas affirmé avoir assisté à la conférence d'un groupe d'espions qu'elle appelait : la « Menace Silencieuse » ?

Etait-ce donc un affilé de la « Menace Silencieuse », cet homme masqué, qui s'avancait vers son bureau, confiant dans la révolte que son compagnon brandissait ?

L'homme d'Etat ne pouvait en douter longtemps.

Voici les papiers ! Tout va bien ! narguait l'individu masqué.

Et il faisait preuve d'un insolent sang-froid, ce misérable. Tandis que le malheureux ministre, réduit à l'impuissance, se sentait défilier de rage, il traitait soigneusement les documents éparpillés sur la table.

Puis, brusquement, il éclatait de rire :

— Ah ! voici ce que je voulais... le plan d'organisation de la Défense nationale !

Mais, en vérité, il poussait trop loin le dédain de sa victime.

En voyant le bandit s'emparer, sous ses yeux, avec un éclat de rire de triomphe, du plan si important et si secret, le ministre ne était pas maître de sa rage.

Un sursaut le secoua :

— Misérable ! hurla-t-il...

Puis il retombe sur son fauteuil, évanoui.

Petrograd, 24 octobre. — A la séance de l'avant-Parlement, M. Kérénsky a prononcé le discours suivant :

Le gouvernement a toujours estimé que les armées du pays doivent servir le peuple libre, démocratique en entier, non des classes isolées, et il est heureux de constater ici que l'armée a adopté ce principe dès le début de la révolution. Elle n'a pas fait, depuis lors, de son côté, des exceptions, de renouveau de rétablissement de l'ancien régime.

Malheureusement, et fort naturellement, d'ailleurs, les soldats, après le coup d'Etat, ont continué à soupçonner les officiers qui, de leur côté, désapprouvaient plus ou moins ouvertement la création d'organisations militaires éligibles.

Aussi, le problème qui s'est posé au gouvernement et à moi-même était précisément de réconcilier ces éléments adverses, de les unir en un régulier et productif, malgré les obstacles qui étaient dressés d'un côté, tantôt de l'autre.

Le résultat incontesté du mouvement du général Kornilov a été un affaiblissement de la discipline et de la combativité de l'armée. Cette tentative, comme une autre, la rébellion maximaliste de juillet, a été énergiquement réprimée par le gouvernement auquel se sont ralliés, au moment du danger, de nombreux éléments de la démocratie russe. (Applaudissements.)

Le général Alexieff vient de qualifier notre armée d'incapable de remplir son devoir. Je proteste contre cette affirmation : il est vrai que nos forces armées sont désorganisées, mais la révolution a pour une armée décomposée, en état de déperdition, le peuple ignorent parce que les journaux de l'époque du tsarisme savaient qu'ils devaient se taire.

Dès la proclamation du régime révolutionnaire, des éléments non alignés, des éléments de la réalité portés, des événements, sans compréhension de la perspective historique et politique, ont aggravé la situation de désorganisation de l'armée et ont provoqué, par leur tactique trop intransigente, un grand malheur et ont porté un coup de masse à l'armée.

Le résultat de l'intervention des fanatiques et des traîtres

Le gouvernement a combattu alors sans succès la désorganisation et les fautes de l'armée. Les succès obtenus de juin et de juillet. Ces jours ont été le plus grand triomphe de la révolution russe et je peux vous dire que la révolution a pour une armée décomposée, en état de déperdition, le peuple ignorent parce que les journaux de l'époque du tsarisme savaient qu'ils devaient se taire.

Peu après que le coup du traité eût été porté à la révolution, l'ennemi a rompu notre front et l'armée et le pays sont devenus les témoins d'exces, à Kalusz et à Tarnopol, raptoirs et programmes au commandement du gouvernement du tsar. Les armées continuent encore dans le sud de la Russie.

Du point de vue du commandement, le nouveau régime a commencé à paraître, se traduisant par des tentatives pour ébranler la situation militaire et politique, les commandements de l'armée et le commandement de l'homme qui s'était chargé de la responsabilité formelle du nouvel état de choses.

Nous avons fait tout notre devoir

Or, devant le peuple russe et l'histoire et au nom de la majorité démocratique, que nous avons toujours représentée, nous déclarons que nous avons fait tout notre devoir et que nous ne sommes pas fatigués si le prestige de la révolution a diminué dans une certaine partie de la population.

Il est vrai que le gouvernement a créé des tribunaux de guerre révolutionnaires et qu'il a rétabli la peine de mort, mais il l'a fait au moment des terribles progrès de la Gauche, sur la demande non seulement du commandement et des militaires, mais aussi de la population.

Actuellement, dans toute l'armée, le commandement et les éléments raisonnables et la désorganisation dont le commandement est la cause, nous le répète, incombent non aux masses incultes, mais à ceux qui les corrompent.

Pendant de longs mois, depuis mon arrivée au ministère de la Guerre, ce ministère a réalisé systématiquement de nombreuses mesures réformant le nouveau régime dans l'armée et je suis heureux de déclarer que sur tous les fronts, dans toutes les armées, nous ne trouvons pas un seul commandement qui soit hostile au système d'administration militaire, qui est mon œuvre de quatre mois.

En même temps, les derniers événements, les récents combats de Galicie et l'affaire Kornilov nous ont permis d'établir, pour toutes les légendes que la majorité des officiers sont des contre-révolutionnaires et des ennemis de la liberté russe.

Pestime et vous voyez tous que seule l'armée peut réguler et la coordination de ces trois éléments : le commandement, les commissions militaires et les comités révolutionnaires peuvent créer une armée dont l'esprit martial et la combativité nous permettront de dire aux représentants du peuple russe, dans la prochaine Assemblée Constituante, que l'offensive de l'ennemi sera arrêtée.

En terminant mon discours, je vous prie, dans votre action ultérieure, de contribuer et de coopérer à celle du gouvernement. Employez toute votre autorité, toute votre influence morale, pour empêcher le cauchemar qui oppresse la Russie, pour remettre l'armée révolutionnaire russe en état de travailler tranquillement et fructueusement à sa réorganisation.

Puis l'avant-Parlement a élu sa commission de défense nationale, qui est composée de 41 membres.

D'un coup de la crosse de son arme, le compagnon de l'homme masqué l'avait assommé.

— Inutile de le tuer, hein ? interrogeait-il.

— Inutile !... Le voleur incapable de nuire à notre cause !

Le misérable riait encore, puis, soudain, ordonnait :

— En retraite, maintenant !

Les deux bandits sortirent.

Le croyant, en cet instant, au succès complet de son fantastique complotage.

Il allaient, au contraire, au-devant du plus pressant des périls.

— S'orientant facilement au long des couloirs du ministère, miss Dare parvenait, à la minute même, devant le cabinet du ministre :

— Percevant les deux hommes elle hurla, au hasard, décidée à provoquer, cette que coïte, une arrestation :

— Au secours !... A l'assassin !...

— Maldiction ! riposta l'homme au masque. Cette fille encore !

Et il se jeta, sans hésiter, sur miss Dare, prêt, cette fois, à l'étrangler.

Par bonheur, du secours arrivait.

Tirée de leur somnolence officielle par l'appel de la jeune fille, deux huissiers apparaissaient :

— Quoi ?... Que se passe-t-il ?...

Mais le combat engagé ne pouvait leur laisser de doute. L'un des huissiers cria épouvanté :

— Mais c'est miss Pearl Dare qu'on assassine !...

Contre-attaques allemandes repoussées dans les Flandres

COMMUNIQUES BRITANNIQUES

24 Octobre, après-midi.

Hier soir les Allemands ont de nouveau attaqué nos positions en forêt d'Houthulst au point de jonction des armées française et britannique. Ils ont été complètement repoussés.

C'est la septième contre-attaque de l'ennemi sur nos gains du 22 octobre ; elle n'a pas donné plus de résultats que les précédentes.

Des troupes de Gloucester ont réussi un coup de main au sud-est de Gavre. Plusieurs abris ont été détruits, causant des morts à l'ennemi. Quelques prisonniers et mitrailleuses ont été ramassés.

24 Octobre, soir.

Pendant la nuit, au cours de rencontres de patrouilles au sud-ouest d'Avrigny, nous avons fait quelques prisonniers.

L'artillerie ennemie cet après-midi s'est montrée active sur le front de bataille en forêt d'Houthulst. Notre artillerie a exécuté du travail de contre-batterie et des tirs de destruction sur divers points.

Dans le secteur de Nieuport, nos feux d'artillerie ont déterminé une forte explosion en arrière des lignes ennemies. Le temps est pluvieux et orageux.

Rien d'important à signaler en ce qui concerne l'aviation, le temps ayant été défavorable.

On a des nouvelles de l'un de nos appareils qui avait été signalé manquant le 21. Le pilote a été légèrement blessé.

Vives actions d'artillerie sur la Meuse

COMMUNIQUE FRANÇAIS

24 Octobre, 14 heures.

En Champagne, nous avons réussi deux coups de main. L'un dans la région de la Butte de Tahure, l'autre à l'ouest d'Auberive.

Sur la rive droite de la Meuse, la soirée d'hier et la nuit ont été marquées par de vives actions d'artillerie. L'ennemi a lancé une violente attaque sur nos positions au nord-est de la cote 344. Après un combat acharné, nous avons repoussé l'ennemi qui a pu se maintenir dans un ouvrage de notre ligne avancée. Une contre-attaque vigoureuse de nos troupes l'en a entièrement chassé. Notre ligne est intégralement rétablie.

Une autre tentative allemande sur la crête des Caurières a valu aux assaillants des pertes sensibles sans résultat. Nuit calme sur le reste du front.

LA VICTOIRE de l'Aisne

Le général Pershing assistait à la bataille

Un seul fait suffit à donner une idée de l'avance foudroyante de nos troupes au nord de l'Aisne. Le général Pershing, commandant en chef américain, qui avait tenu à se rendre compte par lui-même des effets de notre tir d'artillerie et suivait la bataille du haut d'un observatoire à pu, dès 13 heures, se porter avec le général Franchet d'Espèrey, en terrain conquis à la ferme Vaurains, à plus d'un kilomètre au delà de notre ligne de départ, où il constata la précision du tir de nos canons de tous calibres.

Sir Douglas Haig félicite nos soldats de l'Aisne

Le général sir Douglas Haig a adressé au général Pétain le télégramme suivant :

Toute l'armée britannique en France se joint à moi pour offrir à vous et à vos vaillants soldats nos plus sincères félicitations pour les succès brillants et complets de la journée d'hier.

Le général Pétain a répondu par le télégramme suivant :

Je vous remercie, vivement de votre félicitation en mon nom personnel et en celui de la 6^e armée française. Les félicitations élogieuses des vaillantes troupes britanniques qui se battent victorieusement en Flandre tront au cœur des soldats de l'Aisne.

Les félicitations du roi des Belges

Le Président de la République a reçu du roi des Belges le télégramme suivant :

A l'occasion du brillant succès que vient de remporter les troupes françaises, je tiens à vous adresser, mon cher Président, mes plus chaleureuses félicitations et à vous exprimer l'admiration que toute l'armée belge partage avec moi pour l'incomparable vaillance des soldats et la haute valeur de leurs chefs.

Le Gérant : E. DURAND

Imprimerie du Petit Journal (VOLUMAR, imp.)

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Blés. — Les blés ont subi d'une façon plus régulière, notamment dans les régions où ils ont été organisés administrativement ; néanmoins les offres sont des plus restreintes, la culture étant coupée aux semences, d'ailleurs, les moyens de transport font défaut et les stocks déficitaires sont alimentés par le ravitaillement.

Sons. — De plus en plus fermes à des cours haussant de 20 centimes à la semaine en raison du manque de marchandise.

Farines. — Offres peu nombreuses ; la meunerie manque de blé, aussi toutes les disponibilités sont-elles rapidement enlevées et surmontées.

Avoinas. — L'intendance réquisitionne en Seine-et-Oise et en Seine-et-Marne ; ailleurs, notamment en Bretagne, on la marchandise abonde, les exportations sont ralenties par la pénurie de wagons.

Sarrasins, seigles et orges. — Ces grains sont toujours absorbés sur place par la meunerie locale qui, faute de blé, les échange pour les échanges. Les offres du commerce sont donc nulles.

MARCHÉ AUX FOURRAGES

Tableau des cours des fourrages à Paris, le 24 octobre 1917.

Programme des spectacles

Matinée

Opéra-Comique, 7 h. 1/2. — Les Femmes de l'Alcazar.

Opéra, 8 h. 1/2. — La Tosca.

Comédie-Française, 8 h. 1/2. — Le Tour du monde en 80 jours.

Théâtre de la Ville, 8 h. 1/2. — Les Femmes de l'Alcazar.

Théâtre de la Ville, 8 h. 1/2. — Les Femmes de l'Alcazar.

Théâtre de la Ville, 8 h. 1/2. — Les Femmes de l'Alcazar.

Théâtre de la Ville, 8 h. 1/2. — Les Femmes de l'Alcazar.

Théâtre de la Ville, 8 h. 1/2. — Les Femmes de l'Alcazar.

Théâtre de la Ville, 8 h. 1/2. — Les Femmes de l'Alcazar.

Théâtre de la Ville, 8 h. 1/2. — Les Femmes de l'Alcazar.

Théâtre de la Ville, 8 h. 1/2. — Les Femmes de l'Alcazar.

Théâtre de la Ville, 8 h. 1/2. — Les Femmes de l'Alcazar.

Théâtre de la Ville, 8 h. 1/2. — Les Femmes de l'Alcazar.

Théâtre de la Ville, 8 h. 1/2. — Les Femmes de l'Alcazar.

Théâtre de la Ville, 8 h. 1/2. — Les Femmes de l'Alcazar.

Théâtre de la Ville, 8 h. 1/2. — Les Femmes de l'Alcazar.

Théâtre de la Ville, 8 h. 1/2. — Les Femmes de l'Alcazar.

Théâtre de la Ville, 8 h. 1/2. — Les Femmes de l'Alcazar.

Théâtre de la Ville, 8 h. 1/2. — Les Femmes de l'Alcazar.

Théâtre de la Ville, 8 h. 1/2. — Les Femmes de l'Alcazar.

Théâtre de la Ville, 8 h. 1/2. — Les Femmes de l'Alcazar.

Théâtre de la Ville, 8 h. 1/2. — Les Femmes de l'Alcazar.

Théâtre de la Ville, 8 h. 1/2. — Les Femmes de l'Alcazar.

Théâtre de la Ville, 8 h. 1/2. — Les Femmes de l'Alcazar.

Théâtre de la Ville, 8 h. 1/2. — Les Femmes de l'Alcazar.

LE COURRIER de Washington!...

QUATRIÈME ÉPISODE

LA DISPARITION DU MÉDAILLON

XIII. — A mort l'Amérique ! (Suite)

Cette fois le factotum ne répondit même pas. Il se contenta de sourire, mais ne livra nullement la place à...

L'impitoyable consigne allait-elle donc empêcher miss Dare de se livrer à la dangereuse enquête qu'elle poursuivait ?

La jeune fille recula d'un pas. — Un sourire malicieux passa sur son visage :

— Si vous respectez un ordre formel, déclara-t-elle, je n'insiste pas. Toutefois, je suis vus laisser un mot que vous remetrez à mon père ?

— Oh ! cela, très volontiers...

Pearl tira un crayon de son porte-cartes, eut l'air de chercher un papier dans son petit sac à main.

Mais elle était, sans doute, devenue, subitement, bien maladroite, car, dans ce simple geste, voilà que son réticule lui échappait, tombait sur le sol...

— Copyright 1917 in the United States of America, by Marcel Allain.

Tous droits de reproduction, traduction et adaptation cinématographique réservés pour tous pays.

— Rien ! répondit le visiteur masqué. Tais-toi ! Voilà tout...

Or, à cette minute, le ministre se sentait envahi d'une nouvelle épouvante...

D'abord, il avait cru à la venue de deux voleurs... de deux assassins...

Mais non ! un souvenir surgissait dans sa mémoire... Pearl Dare ne lui avait-elle pas dépeint une fois déjà un individu sinistre à la façon de celui-ci ?

Pearl ne lui avait-elle pas affirmé avoir assisté à la conférence d'un groupe d'espions qu'elle appelait : la « Menace Silencieuse » ?

Etait-ce donc un affilé de la « Menace Silencieuse », cet homme masqué, qui s'avancait vers son bureau, confiant dans la révolte que son compagnon brandissait ?

L'homme d'Etat ne pouvait en douter longtemps.

Voici les papiers ! Tout va bien ! narguait l'individu masqué.

Et il faisait preuve d'un insolent sang-froid, ce misérable. Tandis que le malheureux ministre, réduit à l'impuissance, se sentait défilier de rage, il traitait soigneusement les documents éparpillés sur la table.

Puis, brusquement, il éclatait de rire :

— Ah ! voici ce que je voulais... le plan d'organisation de la Défense nationale !

Mais, en vérité, il poussait trop loin le dédain de sa victime.

En voyant le bandit s'emparer, sous ses yeux, avec un éclat de rire de triomphe, du plan si important et si secret, le ministre ne était pas maître de sa rage.

Un sursaut le secoua :

— Misérable ! hurla-t-il...

Puis il retombe sur son fauteuil, évanoui.

D'un coup de la crosse de son arme, le compagnon de l'homme masqué l'avait assommé.

— Inutile de le tuer, hein ? interrogeait-il.

— Inutile !... Le voleur incapable de nuire à notre cause !

Le misérable riait encore, puis, soudain, ordonnait :

— En retraite, maintenant !

Les deux bandits sortirent.

Le croyant, en cet instant, au succès complet de son fantastique complotage.

Il allaient, au contraire, au-devant du plus pressant des périls.

— S'orientant facilement au long des couloirs du ministère, miss Dare parvenait, à la minute même, devant le cabinet du ministre :

— Percevant les deux hommes elle hurla, au hasard, décidée à provoquer, cette que coïte, une arrestation :

— Au secours !... A l'assassin !...

— Maldiction ! riposta l'homme au masque. Cette fille encore !

Et il se jeta, sans hésiter, sur miss Dare, prêt, cette fois, à l'étrangler.

Par bonheur, du secours arrivait.